



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 05/03/2025 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la communauté de communes.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Pour la CC2VV :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 6 005 397€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel correspondent à 28% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 6 727 118€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la collectivité à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2026, les recettes de fonctionnement ne permettent pas de couvrir les dépenses de fonctionnement, mais le budget s'équilibre grâce à l'excédent antérieur reporté de 3 585 726.69€.

Il existe trois principaux types de recettes pour une communauté de communes :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 091 331€		
Dépenses de personnel	1 868 810	Recettes des services	185 900€
Autres dépenses de gestion courante	676 067€	Impôts et taxes	4 246 960€
Dépenses financières	43 950€	Dotations et participations	1 461 138€
Dépenses exceptionnelles	4000€	Autres recettes de gestion courante	89 400€
Autres dépenses : atténuations de produits	1 966 745€	Autres recettes : Atténuations de charges	20 000
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	5 689 903€	Total recettes réelles	6 003 398€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	95 000€	Excédent reporté	3 585 726€
Virement à la section d'investissement	942 215€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2000€
Total général	6 727 118€	Total général	9 591 124€

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.96%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7.09%

- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 5.18%
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) :21.40%

d) Les dotations de l'Etat (DGF) :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 547 117 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement

c) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	261 900	Solde d'investissement reporté	
Immobilisations incorporelles	70 000€	Virement de la section de fonctionnement	942 215€
Remboursement d'emprunts	302 803€	FCTVA+1068	368 900€
Immobilisations corporelles	378 600€	Mise en réserves	20 000€
Sub. d'équipement versées	384 812€	Cessions d'immobilisations	/
Avances budgétaires remboursables	/	Taxe aménagement	/
Autres dépenses	/	Subventions	3 840€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 000€	Emprunt	20 000€
Crédits reportés	50 000€	Produits (écritures d'ordre entre section)	99 000€
Total général	1 450 115€	Total général	1 450 115€

d) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Mo et travaux de rénovation du siège : 300 000€

Matériels informatiques : 50 000€

Ordinateurs portables : 11 000€

Logiciel ASIGEO : 20 000€

Fonds de concours communes : 314 811€

Aide immo entreprises : 30 000€

Aide particuliers pour amélioration habitat : 40 000€

Achat maison éclusière ISD : 30 000€

Mobilier EFS : 1 600€

Remplacement 2 véhicules : 50 000€

Tourisme (Actions ENS) : 6 000€

Crédits reportés :

25 000€ pour l'achat d'un véhicule

25 000€ pour prestation informatique (AXIANS)

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisations 2025	BP 2026
Charges à caractère général	915 727,00 €	773 071,28 €	1 091 331,00 €
Charges de personnel	1 987 805,00 €	1 821 565,34 €	1 868 810,00 €
Atténuation de produits	2 044 745,00 €	1 968 071,84 €	1 966 745,00 €
Autres charges de gestion courante	1 248 180,00 €	1 168 230,44 €	676 067,00 €
Charges financières	50 500,00 €	47 689,81 €	43 950,00 €
Dotation aux provisions et dépréciations			39 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 246 957,00 €	5 778 628,44 €	5 685 903,00 €
Virement à la section d'investissement	556 800,00 €	- €	942 215,00 €
Opération d'ordre entre section	99 000,00 €	97 339,87 €	99 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 902 757,00 €	5 875 968,58 €	6 727 118,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Réalisations 2025	BP 2026
Atténuations de charges	25 000,00 €	29 175,35 €	20 000,00 €
Produits des services	187 500,00 €	220 697,15 €	185 900,00 €
Impôts et Taxes	1 768 000,00 €	1 738 473,00 €	1 733 000,00 €
Fiscalité locale	2 463 500,00 €	2 637 181,48 €	2 513 960,00 €
Dotations et participations	1 547 614,00 €	1 768 913,51 €	1 461 138,00 €
Autres produits de gestion courante	97 972,00 €	102 467,08 €	89 400,00 €
Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 089 586,00 €	6 493 921,57 €	6 003 398,00 €
Opération d'ordre entre section	3 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 093 086,00 €	6 495 421,57 €	6 005 398,00 €
Résultat reporté	3 278 174,16 €	3 278 174,16 €	3 585 726,69 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 371 260,16 €	9 773 595,73 €	9 591 124,69 €

Recettes et dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisations 2025	BP 2026
Opération d'ordre entre section	3 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves			
Emprunts et dettes assimilées	300 350 €	293 687,75 €	302 803,00 €
Immobilisations incorporelles	69 000,00 €		70 000,00 €
Subventions d'équipement versées	245 000 €	94 572,75 €	384 811,25 €
Immobilisations corporelles	339 880,00 €	225 042,37 €	428 600,00 €
Solde d'exécution			261 900,46 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	953 530,00 €	614 802,87 €	1 450 115,46 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	Réalisations 2025	BP 2026
Subventions d'investissement	3 840,00 €	1 585,20 €	
Virement de section fonctionnement	556 800,00 €		942 215,00 €
Opération d'ordre entre section	99 000,00 €	97 339,87 €	99 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	195 947,71 €	157 970,25 €	368 900,46 €
Emprunts et dettes assimilées	350,00 €		
Immobilisations corporelles	20 000,00 €		20 000,00 €
Autres immobilisations financières		20 000,00 €	20 000,00 €
Résultat reporté	77 592,29 €	77 952,29 €	
TOTAL RECETTES CUMULEES	953 530,00 €	352 902,41 €	1 450 115,46 €

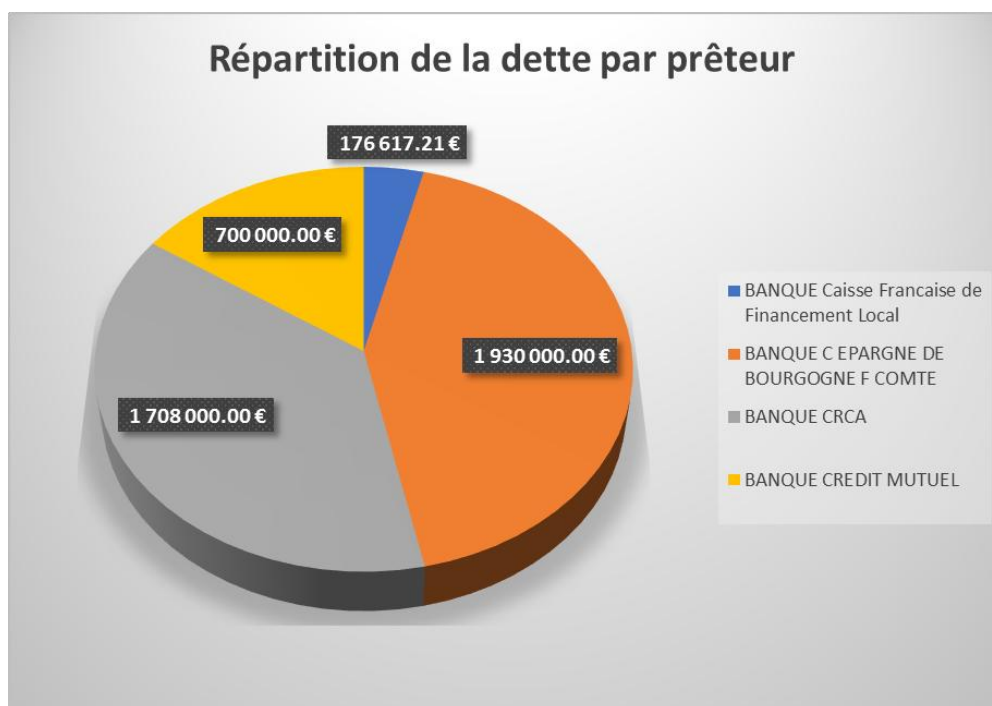
b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 355€

Recettes réelles de fonctionnement / population : 375€

DGF/population : 33€

e) Etat de la dette



Remboursement de la dette sur 10 ans

